



Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

**SAS « 4S COMPAGNIE »**

**APPORT TITRES SARL« 2A DISTRIBUTION »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**Eddy BENTRAIFA (INTEGRAL) – SIREN 828 455 279**

12 Rue de la tuilerie – 38170 Seyssinet-Pariset

Commissaire aux comptes

inscrit à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Dauphiné-Savoie



Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

Aux associés,

En exécution de la mission que vous m'avez confiée par décision unanime des associés, en date du **4 septembre 2025** concernant l'appréciation de la valeur de l'apport en nature de titres de la SARL « **2A DISTRIBUTION** » effectué par Monsieur Eric SANCHEZ, Madame Sophie Valérie VERNUCCI épouse SANCHEZ, Madame Laetitia Emmanuelle SANCHEZ et Monsieur Steven SANCHEZ dans le cadre de la constitution de la SARL « **4S COMPAGNIE** », j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L 225-8 du Code de Commerce.

Les modalités de réalisation de l'apport envisagé sont exposées dans le contrat d'apport en date du 16 Septembre 2025. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine de la Compagnie des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur du nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusions présentées selon le plan suivant :

- 1 - Exposé de l'opération et description des apports
- 2 - Evaluation de l'apport
- 3 - Diligences et appréciation de la valeur des apports
- 4 - Conclusion



Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

## **1. Exposé de l'opération et description des apports**

### **1.1 Contexte de l'opération**

Il résulte du contrat d'apport signé entre les parties, les informations suivantes :

### **1.2 Présentation des sociétés et des intérêts en présence**

#### **1.2.1 *Les apporteurs***

##### **1. Monsieur Eric SANCHEZ,**

Né le 16 septembre 1969 à LA TRONCHE,

De nationalité française,

Demeurant 40 avenue du Pavillon – 38560 CHAMP SUR DRAC,

Marié à Madame Sophie VERNUCCI épouse SANCHEZ à la mairie de SAINT MARTIN D'HERES le 7 mars 1992 sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts.

##### **2. Madame Sophie Valérie VERNUCCI épouse SANCHEZ,**

Née le 21 juin 1971 à LA TRONCHE,

De nationalité française,

Demeurant 40 avenue du Pavillon – 38560 CHAMP SUR DRAC,

Mariée à Monsieur Eric SANCHEZ à la mairie de SAINT MARTIN D'HERES le 7 mars 1992 sous le régime de la communauté légale réduite aux acquêts.

##### **3. Madame Laetitia Emmanuelle SANCHEZ,**

Née le 11 janvier 1993 à LA TRONCHE,

De nationalité française,

Demeurant 122 Rue Marcel Paul – 38560 CHAMP SUR DRAC,

Célibataire.

##### **4. Monsieur Steven SANCHEZ,**

Né le 8 octobre 1995 à LA TRONCHE,

De nationalité française,

Demeurant 25 Domaine des platanes - 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET,

Célibataire.

### 1.2.2 Société bénéficiaire de l'apport

#### La société « **4S COMPAGNIE** »

Société par Actions Simplifiée, au capital social de 3 400 000 euros, dont le siège social est sis 40 avenue du Pavillon – 38560 CHAMP SUR DRAC, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE, et dont l'objet est directement ou indirectement, en France et partout ailleurs :

- la prise de participation, la détention, la gestion de toutes participations minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés, entreprises françaises ou étrangères de toute nature ;
- la constitution et la gestion d'un portefeuille de titres, valeurs mobilières et créances négociables. A cet effet, l'acquisition notamment par voie de souscription, achat, apport ou échange, de tous titres, valeurs mobilières et créances négociables, la vente ou leur réalisation sous quelque forme que ce soit ;
- la coordination technique, administrative, comptable, juridique et financière des sociétés dont les titres sont détenus par la Société ;
- l'acquisition, l'exploitation, la cession de tous procédés, brevets, licences, marques et de façon générale tous droits de propriété incorporelle et toutes opérations y afférentes ;
- l'acquisition, la cession, la prise à bail de tous immeubles ;
- la souscription de tous crédits, prêts et autres endettements financiers dans le cadre de la réalisation de l'objet social ainsi que l'octroi de toutes garanties ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets visés ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.



Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

### *1.2.3 Société dont les titres sont apportés*

La société « **2A DISTRIBUTION** » est une Société par action simplifiée au capital de 1 000 000 euros divisé en 2 000 parts sociales de 500 euros de valeur nominale chacune, dont le siège social est sis à 25 rue Denis Papin ZI Les Iles – 38800 LE PONT DE CLAIX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE, sous le numéro 411 095 433.

La société 2A a pour objet :

- La fabrication, le conditionnement et la distribution de tous produits solvants, vernis, diluants, dégraissants ainsi que tous produits similaires ou connexes. Le conditionnement, le montage et la distribution de tous genres ;
- Le commerce de gros et de demi gros de ces produits ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes.

La société 2A commence son exercice social le 1<sup>er</sup> janvier pour le clôturer le 31 décembre de l'année qui suit.

Le dernier exercice clos de la société 2A est celui clos le 31 décembre 2024.

La société 2A relève de l'impôt sur les sociétés.

Les parts de la société 2A ne font l'objet d'aucun nantissement.

## 1.3 Description de l'opération d'apport de titres

### *1.3.1 Caractéristique de l'apport*



Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

- **Monsieur Eric SANCHEZ apporte 844 parts sociales** qu'il détient en pleine propriété dans le capital social de la société 2A, soit 42,20% du capital social et des droits de vote de ladite société, de 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, évaluées à la somme globale de 1 434 800 euros, soit 1 700 euros pour chaque part apportée par pondération des méthodes de valorisation retenues par les Parties.
- **Madame Sophie SANCHEZ apporte 804 parts sociales** qu'elle détient en pleine propriété dans le capital social de la société 2A, soit 40,20% du capital social et des droits de vote de ladite société, de 500 euros de valeur nominale chacune, 700 entièrement libérées, évaluées à la somme globale de 1 366 800 euros, soit 1 euros pour chaque part apportée par pondération des méthodes de valorisation retenues par les Parties.
- **Madame Laetitia SANCHEZ apporte 176 parts sociales** qu'elle détient en pleine propriété dans le capital social de la société 2A, soit 8,80% du capital social et des droits de vote de ladite société, de 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, évaluées à la somme globale de 299 200 euros, soit 1 700 euros pour chaque part apportée par pondération des méthodes de valorisation retenues par les Parties.
- **Monsieur Steven SANCHEZ apporte 176 parts sociales** qu'il détient en pleine propriété dans le capital social de la société 2A, soit 8,80% du capital social et des droits de vote de ladite société, de 500 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, évaluées à la somme globale de 299 200 euros, soit 1 700 euros pour chaque part apportée par pondération des méthodes de valorisation retenues par les Parties.

### 1.3.2 Valeur de l'apport

L'apport des 2 000 parts sociales appartenant en pleine propriété aux Apporteurs dans la société 2A est évalué à un montant global de 3 400 000 euros, soit un montant unitaire par parts sociale évalué à 1 700 euros.

En rémunération de l'Apport ci-dessus décrit, d'une valeur globale de 3 400 000 euros, il sera créé 34 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune, attribuées aux Apporteurs.

### *1.3.3 Aspects juridiques et fiscaux*

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature, tel que fixé par le présent apport, les dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce et des textes pris pour son application.

La présente opération d'apport de titres, placée sous le régime de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts, constitue un échange.

La plus-value éventuellement générée par la présente opération d'apport bénéficie, en application des dispositions de l'article 150-0 B ter du Code Général des Impôts d'un report d'imposition.

Cette opération d'Apport fera l'objet d'un enregistrement gratuit auprès des services des impôts compétents, conformément aux dispositions de l'article 810 bis du Code général des impôts.

### *1.3.4 Conditions suspensives*

L'Apport de titres ne deviendra définitif qu'après la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Approbation de l'Apport par les associés de la société 2A, statuant sur le rapport du Commissaire aux apports ;
- Immatriculation de la Société Bénéficiaire au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE.

Les conditions suspensives ci-dessus visées devront être réalisées au plus tard le **31 octobre 2025**, à défaut de quoi, les Parties se concerteront pour, le cas échéant, proroger le Traité.

### *1.3.4 Avantages particuliers*

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

## **2. Evaluation et rémunération des apports**

### **2.1 Appréciation de la méthode de valorisation de l'apport**

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun.

Les 2 000 parts sociales appartenant en pleine propriété aux Apporteurs dans la société 2A est évalué à un montant global de 3 400 000 euros, soit un montant unitaire par parts sociale évalué à 1 700 euros.

## 2.1 Valorisation de la société « 2A DISTRIBUTION ».

Les titres de la société « 2A DISTRIBUTION » ont été évalués sur la base des derniers comptes annuels disponibles à la date d'élaboration de ce rapport et notamment les comptes annuels des 3 derniers exercices clos à savoir les exercices clos au 31/12/2024 et 31/12/2023 et 31/12/2022.

Pour cette étude de valorisation de la société « 2A DISTRIBUTION » les principaux chiffres clés ainsi que les coefficients de pondération retenus sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

| Pondération des moyennes           | Valeur      | 2022        | 2023        | 2024        |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Chiffre d'affaires moyen           | 4 188 700 € | 4 100 125 € | 4 402 760 € | 4 075 518 € |
| EBE moyen                          | 688 054 €   | 627 030 €   | 847 481 €   | 602 111 €   |
| Résultat d'exploitation moyen      | 631 242 €   | 549 839 €   | 748 323 €   | 580 323 €   |
| Bénéfice moyen                     | 471 118 €   | 399 809 €   | 559 912 €   | 435 692 €   |
| CAF moyenne                        | 525 347 €   | 490 407 €   | 669 748 €   | 440 727 €   |
| Pondération du calcul des moyennes |             | 1,00        | 2,00        | 3,00        |

La valeur financière de la société « 2A DISTRIBUTION » peut être appréhendée par :

- une **approche patrimoniale** qui consiste à évaluer le patrimoine de l'entreprise en valorisant les actifs au prix du marché en valeur d'usage et en déduisant les dettes,
- une **approche par le rendement** qui consiste à valoriser l'entreprise selon les bénéfices générés.

Les méthodes que j'ai retenues prennent en compte ces deux paramètres en les pondérant de la façon suivante :

| Pondération des méthodes           | Valeur      | Moyenne     | Patrimoniale | Rentabilité |
|------------------------------------|-------------|-------------|--------------|-------------|
| Valeur patrimoniale                | 3 707 491 € | 1,00        | 3,00         | 1,00        |
| Capitalisation selon l'EBE corrigé | 2 798 047 € | 1,00        | 1,00         | 3,00        |
| Capacité de remboursement          | 3 677 429 € | 1,00        | 1,00         | 3,00        |
| Méthode fiscale                    | 3 515 398 € | 1,00        | 1,00         | 3,00        |
| Valorisation des méthodes          |             | 3 424 591 € | 3 518 891 €  | 3 368 011 € |

Cette valorisation, qui repose sur une moyenne de 3 méthodes d'évaluation, appelle les observations suivantes :





Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

- **Méthode patrimoniale** : Pour cette valorisation, nous avons retenu la valeur des capitaux propres figurant sur les comptes clos au 31/12/2024 diminuée d'une distribution de dividendes de 100 000 € intervenue en 2025. La valeur du fonds de commerce a été corrigée d'une plus-value calculée sur la base du chiffre d'affaires moyen des 3 derniers exercices (coefficient retenu de 40 % du Chiffre d'affaires HT).
- **Capitalisation de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE)** : Cette méthode consiste à déterminer la valeur de l'entreprise en fonction de la rentabilité d'exploitation moyenne des exercices clos ayant servi pour cette étude. Le coefficient de rendement retenu est de 3.36 années.
- **Méthode fiscale** : Cette méthode est basée sur les pratiques de l'administration fiscale en matière d'évaluation de PME/TPE non cotée. Il s'agit de pondérer les résultats des méthodes patrimoniales et de rentabilité, utilisées dans cette étude. Le coefficient appliqué au résultat des méthodes patrimoniales est de 66 %, contre 33 % pour le résultat moyen des méthodes de rentabilité.

La valorisation de la société « 2A DISTRIBUTION » a ainsi été arrêtée à 3 400 000 euros soit à 1 700 euros par parts sociales.

## 2.2 Rémunération des apports

En rémunération de l'Apport ci-dessus décrit, d'une valeur globale de 3 400 000 euros, il sera créé 34 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 euros chacune, attribuées aux Apporteurs ainsi qu'il suit :

- Madame Sophie SANCHEZ : 13 668 actions ;
- Monsieur Eric SANCHEZ : 14 348 actions ;
- Madame Laetitia SANCHEZ : 2 992 actions ;
- Monsieur Steven SANCHEZ : 2 992 actions.

Les titres de la société « 4S COMPAGNIE » créés en contrepartie de l'apport de titres de la société « 2A DISTRIBUTION » porteront jouissance à compter de sa constitution.

## 3. **Diligences et appréciation de la valeur des apports**

La mission a pour objet d'éclairer les associés de la sociétés « 4S COMPAGNIE » sur l'absence de surévaluation de l'apport effectué. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable aux opérations.



Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

Elle ne saurait être assimilée à une mission de « due diligence » effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Mon rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Mon opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de ma mission. Il ne m'appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date de l'assemblée appelée à se prononcer sur l'opération.

Conformément à la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, j'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires pour apprécier la valeur des apports, m'assurer que celle-ci n'était pas surévaluée et vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre.

Dans le cadre de ces travaux, j'ai notamment :

- Pris de connaissance du contexte et des objectifs de la présente opération.
- Pris contact avec les conseils de la société afin de prendre connaissance de l'opération envisagée ainsi que du contexte économique et juridique de celle-ci.
- Pris connaissance des comptes annuels des 3 derniers exercices de la société « 2A DISTRIBUTION » 31/12/2024 - 31/12/2023 et 31/12/2022.
- Pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée générale du 27/05/2025 approuvant les comptes du 31 Décembre 2024 de la société « 2A DISTRIBUTION ».
- Vérifié que la valeur réelle des apports pris dans leur ensemble est au moins égale à la valeur globale des apports proposée dans le traité d'apport.
- Vérifié le respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation des apports.
- Vérifié que les apporteurs détenaient effectivement les titres apportés. Je me suis assuré que ces derniers étaient francs et libres de toutes inscriptions, de tous gages, de tous nantissements et que l'apporteur en avait la libre disposition.
- Obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société « 2A DISTRIBUTION », confirmant notamment l'absence d'évènements ou de faits susceptibles d'affecter de manière significative la valeur des apports.

Je me suis également appuyé sur les travaux que j'ai réalisés en ma qualité de commissaire aux apports chargé d'apprécier la rémunération des apports.



Le conseil qui compte

**Intégral – Eddy BENTRAIFA**

12 Rue de la tuilerie  
38170 Seyssinet-Pariset  
France

**Téléphone : +33 (0)4 76 48 82 52**

**Portable : +33 (0)7 67 84 76 19**

#### **4. Conclusion**

Sur la base de mes travaux, je suis d'avis que la valeur de l'apport de 2 000 parts sociales de la société « 2A DISTRIBUTION » à la société « 4S COMPAGNIE », s'élevant globalement à 3 400 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant correspondant du capital social constitutif de la société bénéficiaire de l'apport.

Seyssinet-Pariset, le 10/09/2025

Le commissaire aux apports

Eddy BENTRAIFA